



TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier du TNO de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2022 à 9 h aux bureaux de la MRC de Matawinie situés au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : chemin Matawin Ouest

Matricule : 6364-10-7697

Lot : 5 844 323

Objet : Autoriser l'implantation du bâtiment principal dans la marge riveraine à 23 mètres plutôt que de 25 mètres, comme prescrit à l'article 4.3.1 du Règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE VINGTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX

Réal Brassard

Secrétaire-trésorier et directeur général